



Chargée de communication

Marie-Hélène Merlini

Tél. : 73 65 64 - marie-helene.merlini@gouv.nc

Jeudi 5 janvier 2017

INFO PRESSE

En janvier, la direction des Affaires maritimes organise des présentations du parc naturel de la mer de Corail à l'attention du grand public à l'Aquarium des lagons, et des professionnels de la mer à la Maison du lagon. Ces rencontres visent également à préparer le recueil de l'avis du public sur le projet de plan de gestion du parc prévu en février.

Les rendez-vous dans le hall de l'Aquarium des lagons se tiendront le vendredi 6, le mercredi 11 et le vendredi 13 janvier, de 10 h à 17 h. Un stand d'information animé par des agents du parc proposera de la documentation, ainsi qu'un court questionnaire afin d'évaluer la connaissance du public concernant le parc de la mer de Corail.

Le mardi 17 janvier à 17 h 30, une présentation réservée aux professionnels de la mer aura lieu à la Maison du lagon.

Ces rencontres sont l'occasion d'en apprendre davantage sur le parc naturel, les écosystèmes et les espèces qui le fréquentent. Ces discussions ont aussi vocation à préparer l'opération « Les Calédoniens ont la parole » qui sera lancée en février. À l'issue de cette consultation, les propositions du public seront incluses au projet de plan de gestion.

Le parc naturel de la mer de Corail, qui commence **22 kms après la barrière de corail**, abrite notre patrimoine culturel et naturel. **Une réglementation est d'ailleurs d'ores et déjà en vigueur** au sein de cet espace maritime :

- un sanctuaire de baleines a été créé en 2003 ;
- il est interdit d'y pêcher la tortue depuis 2008 et le requin depuis 2013 ;
- la création d'un label pêche responsable, en 2015, délivré par un organisme de gestion indépendant, permet de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la ressource en poissons pélagiques, de l'environnement, des produits pêchés ainsi que de la sécurité et des conditions de travail ;
- le nombre de navires autorisés est également limité par la commission des ressources marines, et le suivi des navires de pêche locaux est garanti.